

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2310

présenté par

Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Sas, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 45**ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Pouvoirs publics »**

Après l'alinéa 1652, insérer les deux alinéas suivants :

« Valoriser l'accessibilité au patrimoine de l'Élysée

« Nombre de visiteurs et de retours positifs pour La Maison Élysée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'introduire un objectif et un indicateur de performance pour mesurer l'impact culturel et l'accessibilité du patrimoine présidentiel. L'objectif « Valoriser l'accessibilité au patrimoine de l'Élysée » est associé à l'indicateur « Nombre de visiteurs et de retours positifs pour La Maison Élysée ».

L'ouverture de l'espace muséal La Maison Élysée en juillet 2024, en accès libre et gratuit, témoigne de la volonté de la Présidence de renforcer l'accès du public au patrimoine architectural, historique et culturel de l'Élysée. Cet indicateur permettra de suivre l'engagement des visiteurs et de recueillir leurs retours, permettant ainsi d'évaluer la réussite de cette initiative. En intégrant un volet de satisfaction, cet amendement vise également à adapter et enrichir continuellement l'expérience proposée, pour offrir aux visiteurs un espace de découverte valorisant l'histoire patrimoniale de la Présidence de la République tout en contribuant à la transmission de ce patrimoine.